



MAEP
MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION
PAR LES PAIRS



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS N° 5



RÉPUBLIQUE
D'AFRIQUE DU SUD

SEPTEMBRE 2007

1. **Bref aperçu de l'Afrique du Sud**

1.1 L'Afrique du Sud a été l'un des premiers pays à accéder au MAEP en mars 2003 à Abuja au Nigeria, et a également fait l'objet d'une révision par les pairs par des chefs d'États et de gouvernements à Accra, au Ghana le 1^{er} juillet 2007.

1.2 À la suite de la levée de l'interdiction imposée au Congrès National Africain (ANC) et de la libération de Nelson Mandela en Février 1990, plusieurs événements se sont tenus qui ont mené aux premières élections démocratiques non raciales en Afrique du Sud en 1994. En conséquence, le système d'apartheid institutionnalisé a cédé la place à la loi de la majorité et ainsi à un système de gouvernance non-racial, non sexiste, démocratique et pleinement engagé en faveur des droits de l'Homme et de la sécurité. L'Afrique du Sud a non seulement vécu une transition politique en profondeur, mais a également vécu un quasi-miracle en redynamisant une économie très sanctionnée, héritée de l'apartheid, caractérisée par des taux de croissance en baisse, le fardeau de la dette nationale ainsi qu'une instabilité économique persistante.

1.3 La démocratisation du pays, entamée au début des années 1990, s'est accompagnée d'une combinaison de stabilité politique et économique, principalement en raison de la légitimité populaire du gouvernement, de la gestion macroéconomique prudente et d'un environnement international favorable. Du point de vue de la sécurité humaine, le succès du gouvernement à répondre aux besoins fondamentaux de la population - l'accès à l'éducation, la santé, l'eau courante, l'électricité et le logement - est sans précédent. Aucune nation n'a évolué avec une telle rapidité en partant d'un état de pays rejeté pour devenir une grande nation renommée pour son isolement et son intégration économique.

L'organisation de la Coupe du Monde de football de la FIFA en 2010, une première sur le sol africain, témoigne de la vision positive que le reste du monde a de l'Afrique du Sud post apartheid. En outre, en octobre 2006, l'Assemblée Générale de l'ONU a élu l'Afrique du Sud, avec la Belgique, l'Indonésie et l'Italie, pour siéger en tant que membres non permanents du Conseil de Sécurité pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier de 2007.

1.4 Cependant, il faut admettre que l'Afrique du Sud contemporaine reste un pays de déséquilibres, de disparités, de distorsions et d'un certain nombre de paradoxes. L'héritage de l'apartheid continue de se manifester au sein de nombreux domaines des initiatives humaines et sociales. Par exemple, malgré les avancées impressionnantes réalisées dans la stabilisation de l'économie et les taux de croissance économique élevés, qui ont été systématiquement réalisés depuis 1994, l'économie montre encore des signes de déséquilibres, entre les taux d'épargne et d'investissement; entre les exportations et les importations, devenant ainsi fortement tributaire des importations à des fins de consommation; entre la diversification économique et l'autonomie d'une part et le monoculturalisme de l'autre; et entre la prospérité et la qualité de vie des personnes de «première économie» de l'Afrique du Sud et la pauvreté et le manque de capacité économique des personnes vivant dans la «seconde économie». Le fort taux de chômage a mis en évidence le manque d'équilibre entre les droits socio-économiques des personnes et leur réalité au jour le jour.

1.5 Il existe un grand nombre de paradoxes, principalement le coup du destin qui, au moment où le premier gouvernement multiracial du pays a été mis en place pour remédier aux blessures de l'apartheid, une pandémie de VIH a atteint une masse critique de la population. Encore aujourd'hui, la gravité de l'épidémie continue d'imposer un frein à la lutte contre la pauvreté et met en péril les capacités naissantes de l'Afrique du Sud. En effet, il existe une demande généralisée par les parties prenantes, de se concentrer impérativement plus fortement, et sous la direction du gouvernement, sur la lutte contre la problématique que représentent le VIH et le SIDA.

- 1.6 La Constitution sud-africaine de 1996, qui a été saluée par la communauté internationale, est mise au défi. Les relations raciales restent fragiles et sensibles dans certains lieux, les minorités craignant que le gouvernement ne s'implique pas suffisamment pour assurer les droits relatifs à la culture, l'éducation et la langue garantis par la Constitution. La Commission Vérité et Réconciliation (TRC, Truth and Reconciliation Commission) de 1996-2003, avait pour objectif de libérer le pays des douleurs qui s'étaient accumulées pendant trois siècles et mettre en place des moyens innovants de gérer la diversité ; mais nombreux sont ceux qui se sont sentis laissés pour compte et qui ont été déçus par les résultats, notamment en termes d'application de ses conclusions. La gestion des diversités est effectivement un défi qu'il convient de traiter en priorité. Il existe une asymétrie entre la législation et sa mise en œuvre, et entre la formulation des politiques et leur exécution.

2. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DANS LES QUATRE DOMAINES THÉMATIQUES

Démocratie et gouvernance politique

- 2.1 L'Afrique du Sud a mené une longue lutte sanglante pour la démocratie. Le pays, émergeant d'une période d'asservissement par les puissances coloniales et le régime d'apartheid qui dura 342 ans, organisa ses premières élections démocratiques non raciales en 1994. Cet événement marqua le passage du pouvoir de la minorité blanche à un système de gouvernance démocratique majoritaire, mettant fortement l'accent sur la souveraineté du peuple. Un bouleversement qui n'est pas survenu sans compromis. La transition pacifique, toujours menacée par la perspective d'une possible guerre civile, marqua le commencement d'un processus de transformation de l'État en profondeur.
- 2.2 En seulement 13 ans, les Sud-Africains sont parvenus à passer d'un fort clivage imposé par un État raciste oppressif à une démocratie constitutionnelle moderne. Depuis 1994, le pays a réalisé des progrès indéniables dans plusieurs domaines essentiels. Au niveau politique, les institutions démocratiques sont bien établies. La "réinvention" du gouvernement qui se poursuit par la création de nouvelles sphères du pouvoir, provinciales et locales, a changé les conditions de gouvernance et de prestation de services. Néanmoins, cinq héritages de l'ère de l'apartheid subsistent : une politique dualiste ; une pauvreté généralisée ; un chômage structurel à grande échelle ; une distribution inéquitable de la richesse et des revenus ; et une forte prévalence de la criminalité.
- 2.3 L'Afrique du Sud a signé, ratifié et accédé à la plupart des traités internationaux, dont la plupart ont été intégrés à la Constitution. Néanmoins, des efforts doivent être réalisés afin de s'assurer que les codes et les normes auxquels le pays s'est engagé sont efficacement mis en œuvre.
- 2.4 Contrairement à la majorité des pays d'Afrique, l'Afrique du Sud dispose d'un système politique multipartite démocratique fondé sur la représentation proportionnelle aux niveaux national et provincial, et une combinaison de modes de représentation au niveau local. Bien que des questions aient été soulevées concernant l'efficacité de la représentation proportionnelle dans le processus électoral, il est largement convenu qu'il s'agit là de l'unique moyen viable d'institutionnaliser la démocratie pluraliste représentative dans la nouvelle Afrique du Sud. Cependant, le principal défi que représente la représentation proportionnelle telle qu'elle est pratiquée en Afrique du Sud se rapporte à la manière dont les députés tissent des liens permanents avec l'électorat.
- 2.5 Les contestations ou éclaircissements relatifs à des questions sur la Constitution sont traités et résolus de façon formelle par un Tribunal Constitutionnel. La Commission électorale indépendante (IEC, Independent Electoral Commission), un organe indépendant, créé conformément à la procédure constitutionnelle et mandaté pour assurer la tenue d'élections libres et équitables, a jusqu'à présent assuré le rôle qui lui avait été attribué par la Constitution de manière crédible.

- 2.6 La MEP a établi que la pratique du changement d'allégeance constituait une préoccupation majeure pour l'électorat comme pour les partis d'opposition. Cette pratique est considérée comme susceptible de saper la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique du Sud. Cependant, le financement public des partis politiques est moins sujet à controverse que le changement d'allégeance.
- 2.7 Sur le plan interne, l'Afrique du Sud a géré de manière compétente les éventuels conflits depuis la fin de l'apartheid en 1994, grâce à un esprit de réconciliation et d'indulgence cultivé dans le système de gouvernance et la société civile. Cependant, les inégalités socio-économiques couplées à une concurrence entre les membres de la population pour les ressources de l'État constituent de possibles sources de conflit social. En outre, la question des ex-combattants tombés dans la pauvreté doit être abordée, les implications de cette situation au niveau social et sécuritaire ne pouvant être sous-estimée. L'accès à la propriété foncière et l'utilisation des terres reste une question susceptible d'être explosive en Afrique du Sud.
- 2.8 Au niveau régional, depuis 1994, l'Afrique du Sud a joué un rôle de premier plan dans la prévention des conflits et les opérations de renforcement de la paix dans les pays d'Afrique tels que le Burundi, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo et le Soudan. Le pays a également joué un rôle décisif dans la lutte contre les activités des mercenaires apparemment menées par ses ressortissants. Les forces de sécurité opèrent sous supervision politique rigoureuse, conformément à la Constitution.
- 2.9 La Constitution sud-africaine reconnaît les chefs traditionnels et contient des dispositions sur la Chambre des chefs traditionnels. Une pratique notoire de la législature est d'amener le parlement au peuple. Il s'agit d'une initiative par laquelle les députés nationaux et provinciaux rencontrent les habitants des zones rurales, au niveau communautaire, pour discuter de leurs besoins et aspirations. Il s'agit cependant d'un arrangement informel.
- 2.10 Le manque d'accès à la justice était considéré comme un problème majeur pour les parties prenantes. Celles-ci ont indiqué que le niveau alarmant de criminalité en Afrique du Sud, tant dans les zones urbaines que les zones rurales, était un exemple de l'absence de protection de leurs droits humains et civils.
- 2.11 L'Afrique du Sud, en vue de garantir un service civil efficace et effectif, encourage les interactions entre ses fonctionnaires et le peuple qu'ils servent, et à qui ils sont redevables, par le biais d'initiatives telles qu'Izimbizo (participation et interaction avec le public), Batho Pele (le peuple d'abord) et des centres communautaires polyvalents. Cependant, la fonction publique est confrontée à un cruel manque de compétences, héritage du régime d'apartheid. Ce phénomène est exacerbé par les disparités des conditions de travail entre le secteur public et le secteur privé, qui mène ce dernier à attirer les employés les plus compétents aux dépens du premier.
- 2.12 L'Afrique du Sud est confrontée à des problèmes de corruption et de blanchiment d'argent. Il convient cependant de noter que le pays a mis en place des mesures législatives et des institutions pour mettre un terme au vice de corruption à tous les niveaux. Ces mesures ont produit des résultats tangibles, bien que la corruption reste un problème du fait de contraintes de capacité.
- 2.13 Dans le domaine de l'égalité des sexes, l'Afrique du Sud a réalisé des progrès considérables pour promouvoir les droits des femmes. À l'heure actuelle, le Vice-président est une femme, et les femmes représentent 45 pour cent des ministres et vice-ministres, et 33 pour cent des députés, y compris la présidente et la vice-présidente de l'Assemblée et orateurs suppléants. Au niveau provincial, les femmes représentent 35 pour cent des membres permanents du Conseil national des provinces (NCOP, National Council of Provinces), 32 pour cent des membres des corps législatifs provinciaux et 44 pour cent des Premiers ministres des provinces. Environ 40 pour cent de tous les conseillers du gouvernement local, 15 pour cent des juges, 35 pour cent des magistrats et 53 pour cent des fonctionnaires sont des

femmes. Cependant, la représentation des femmes dans le secteur privé et les entreprises publiques est très faible. Le taux de chômage des femmes (31,7 pour cent) est également plus élevé que le taux de chômage des hommes (22,6 pour cent). Enfin, le taux de participation des femmes à la population active s'élève à 49,9 pour cent, contre 63,7 pour cent pour les hommes.

- 2.14 La violence persistante à l'encontre des femmes, qui exige une action immédiate, est également préoccupante. Les estimations concernant l'ampleur de la violence varient étant donné que les cas sont largement sous-déclarés.
- 2.15 La maltraitance à l'encontre des femmes n'est pas seulement de nature sexuelle, mais aussi psychologique et économique. Selon un grand nombre de rapports officiels et non officiels, la violence à l'encontre des femmes est au cœur de la pandémie du VIH/Sida. L'éclatement de la structure sociale résultant des politiques d'apartheid du passé continue à exacerber la discrimination des femmes.
- 2.16 Bien que les droits des enfants et des jeunes soient stipulés dans la Constitution, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir et protéger ces droits. Comme le RAEP l'admet avec honnêteté et tel que les parties prenantes l'ont confirmé au cours de leurs interactions avec la MEP, il existe un certain nombre de défaillances et de lacunes dans la mise en œuvre de ces droits.
- 2.17 Il est en effet urgent que le gouvernement envoie non seulement des signaux forts et sans équivoques indiquant que la société n'acceptera pas la violence à l'encontre des enfants, mais qu'il soutienne également ces actions. Une approche holistique doit être adoptée afin de mettre un terme à la violence à l'encontre des enfants, non seulement à la violence physique, mais aussi à la maltraitance psychologique, à la discrimination, aux mauvais traitements et à la négligence.
- 2.18 L'Afrique du Sud se trouve également confrontée au problème majeur des personnes vulnérables, telles que les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes sans papiers. Les tendances xénophobes à l'égard de ces groupes prévalent, en dépit du fait que le pays ait signé et ratifié les conventions régionales pertinentes.
- 2.19 Il est évident que l'Afrique du Sud a réalisé des progrès considérables dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance. Cependant, pour que la démocratie puisse être durable, elle doit également être pluraliste. Cela exigera entre autres de mettre en place des règles et de renforcer les règles existantes favorisant le multipartisme dans le système politique et le processus de gouvernance.
- 2.20 L'ANC, en tant que parti politique dominant, a la responsabilité d'adopter une orientation et de mettre en place des mécanismes politiques qui permettront de donner vie à des citoyens capables de viabiliser la démocratie et la gouvernance politique par le biais de processus de prise de décision ascendants.
- 2.21 Par conséquent, le panel du MAEP recommande que l'ANC intensifie les initiatives actuelles en faveur des processus de prise de décision ascendants. Le pays doit également se pencher sur la question du changement d'allégeance, considéré comme préjudiciable à l'émergence d'une démocratie pluraliste.

Gouvernance et gestion économique

- 2.22 L'Afrique du Sud, avec un produit intérieur brut (PIB) de 239 510 milliards d'USD en 2005, est le pays d'Afrique qui dispose de l'économie la plus importante et la plus sophistiquée. Le pays est responsable d'environ 35 pour cent du PIB total de l'Afrique subsaharienne, et son économie est trois fois supérieure à celle de son rival le plus proche, le Nigeria. Le pays exerce une influence majeure sur la production, les échanges et les flux d'investissement orientés vers le continent africain. L'Afrique du Sud ne représente que trois pour cent de la superficie du continent, mais compte pour environ 40 pour cent de toute la production industrielle, plus de la moitié de l'électricité produite et 45 pour cent de la production minière d'Afrique.
- 2.23 À titre d'information complémentaire, l'Afrique du Sud a connu plus de vingt ans de stagnation économique en raison, entre autres, des sanctions économiques mondiales. Quand le nouveau gouvernement a pris le pouvoir en 1994, l'économie était caractérisée par une croissance négative, qui a mené à la contraction de l'économie et de la richesse de la nation ; une réduction du revenu moyen des sud-africains depuis les années 1980 en raison de plus d'une décennie de croissance par habitant en baisse ; une fuite de capitaux nets totale de près de 50 milliards de rands au

- cours de la période allant de 1985 au courant de l'année 1994 ; un déficit budgétaire égal à 9,5 pour cent du PIB, y compris la dette des bantoustans indépendants accumulée par le gouvernement d'apartheid au cours de l'exercice budgétaire 1993/94 ; un déficit de 25 milliards d'USD de la position nette à terme ouverte de la SARB ; et une dette du secteur public égale à six pour cent du PIB.
- 2.24 Au cours des 13 dernières années, l'Afrique du Sud a accompli des progrès mesurables en matière de gestion des défis relatifs à la gouvernance et à la gestion économiques. Le nouveau gouvernement a adopté des politiques qui ont restauré et maintenu la stabilité macroéconomique après des décennies d'isolement et de sanctions économiques. Les tensions inflationnistes ont été contenues, et les déficits budgétaires ont été réduits grâce à des mesures robustes visant à mobiliser les revenus
- 2.25 Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, la situation macroéconomique a considérablement changé en Afrique du Sud :
- L'inflation a diminué pour atteindre 4 pour cent si l'on utilise l'Indice des Prix à la Consommation excluant les taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires (IPCX), ou moins de 1 pour cent si l'on utilise l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)
 - Le pays a connu sa plus longue période de croissance continue depuis l'enregistrement officiel du PIB dans les années 1940
 - La position nette à terme ouverte de la SARB a augmenté pour atteindre un excédent de 4,7 milliards d'USD à la fin de l'année 2003 (à l'heure actuelle, les réserves nettes excèdent 20 milliards d'USD)
 - La dette du secteur public a diminué pour atteindre moins de 50 pour cent du PIB.
- 2.26 Une meilleure performance économique, associée à l'avènement d'une gouvernance démocratique à visage humain, a jusqu'à présent permis une amélioration inimaginable des conditions matérielles et sociales des habitants du pays. La disponibilité généralisée des services sociaux et des allocations a résulté sur la réduction de la pauvreté absolue.
- 2.27 L'amélioration de la discipline fiscale a fait partie intégrante de l'effort de stabilisation. Le gouvernement a cherché à maintenir un régime fiscal compétitif, à augmenter les dépenses sociales à un rythme mesuré et durable, et à introduire davantage de transparence et de redevabilité au processus budgétaire à tous les niveaux du gouvernement.
- 2.28 Les meilleures conditions macroéconomiques ont contribué à une notation souveraine plus positive de l'Afrique du Sud. En 2005, les trois grandes agences internationales que sont Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, ont rehaussé la notation souveraine de l'Afrique du Sud. La meilleure performance de la croissance économique, la plus grande robustesse de la position extérieure globale, la stabilité macroéconomique bien ancrée, l'augmentation de l'investissement public et la transparence de l'environnement politique étaient au nombre des raisons citées du rehaussement.
- 2.29 L'Afrique du Sud a également accédé aux normes et codes de gouvernance et de gestion économiques, que le pays a ratifiés, tels que listés dans le Questionnaire du MAEP. Cependant, le Panel du MAEP ne pouvait certifier de l'avancée de la mise en œuvre de la conformité à ces normes et codes.
- 2.30 L'Afrique du Sud peut être félicitée pour son processus budgétaire. Il bénéficie d'une forte implication du Gouvernement et d'autres parties prenantes clés tout au long du processus, qui est déployé un an à l'avance. L'un

des principaux résultats du processus budgétaire hautement consultatif a été la prévisibilité de l'orientation budgétaire et politique par le gouvernement, ce qui est bénéfique à la planification de l'investissement.

- 2.31 Bien que l'Afrique du Sud dispose de solides réserves de change, la capacité limitée du secteur public à absorber l'accumulation des recettes a résulté sur une accumulation de fonds non utilisés. Il convient de féliciter le gouvernement pour avoir mis en place plusieurs initiatives et institutions visant à traiter des contraintes auxquelles le pays se trouvait confronté en termes de capacités.
- 2.32 Plusieurs difficultés subsistent cependant. En dépit d'une performance économique impressionnante, l'Afrique du Sud est toujours confrontée à de fortes inégalités en termes d'actifs et de revenus, caractérisées par la double nature de son économie. L'expérience nous a montré qu'une dépendance totale aux seules forces du marché et gestion macroéconomique ne peut réduire la pauvreté et le taux de chômage.
- 2.33 Si la véritable croissance économique en Afrique du Sud a régulièrement été positive, elle a été associée à une création d'un grand nombre d'emploi. En dépit des améliorations de l'indicateur macroéconomique et de la croissance positive du PIB tous les ans depuis 1994, ce taux est régulièrement resté inférieur à la cible fixée d'au moins 6 pour cent. C'est la raison de la persistance du taux de chômage structurel, expliquant également que nombre de candidats potentiels sur le marché du travail ne parviennent à intégrer les rangs de la vie active. Le taux de chômage officiel s'élevait à 26,7 pour cent en septembre 2005, presque identique au taux de chômage de 1994. Les chiffres récents (Stats SA, 2006) indiquent une baisse marginale du taux de chômage d'environ 0,9 pour cent au cours de l'année dernière, ce qui est encourageant. Cependant, il convient de faire davantage d'efforts pour réduire ce taux de façon substantielle.
- 2.34 Le gouvernement a tenté de réduire ces inégalités par le programme d'émancipation économique des noirs (B-BBEE), un programme de grande envergure, et d'autres initiatives favorisant une plus grande équité, mais même dans ce domaine, davantage d'efforts doivent être faits. S'il existe plusieurs initiatives d'amélioration de l'accès au crédit, les petites, moyennes et microentreprises (PMME) se trouvent toujours confrontées à des contraintes pour obtenir un crédit et autres. Par conséquent, l'Afrique du Sud reste caractérisée par un fort dualisme économique - une économie industrielle sophistiquée, parallèlement à une économie sous-développée, informelle et caractérisée par une faible productivité.
- 2.35 C'est dans un tel contexte que le gouvernement a mis en place l'Initiative de croissance accélérée et partagée pour l'Afrique du Sud (AsgiSA), qui cherche à débloquer certaines contraintes majeures pour un développement économique général. L'objectif est que la croissance augmente pour atteindre 6 pour cent par an et plus d'ici 2010, et bénéficie par conséquent à la majorité de la population grâce à une hausse des offres d'emploi et la réduction de la pauvreté.
- 2.36 La supervision parlementaire du processus budgétaire en Afrique du Sud a généralement été faible, ce qui est préoccupant. Les soumissions faites par l'auditeur général indiquent également qu'un nombre assez important de gouvernements (nationaux, provinciaux et locaux) ne respectent pas les échéances applicables au dépôt des divulgations, bilans financiers et rapports de performance, bien que ce manquement soit lié à des contraintes en matière de capacités.
- 2.37 On note cependant un consensus entre les parties prenantes sur le fait que l'Afrique du Sud a mis en place un bon cadre de gestion des finances publiques et que cette gestion s'est améliorée depuis 1994. Le gouvernement a également institué plusieurs initiatives visant à améliorer les capacités des gouvernements locaux, et notamment la création d'une Consolidation de Projet.
- 2.38 Cependant, le manque cruel de compétences, et notamment d'expertise financière, affecte la capacité du gouvernement à gérer les dépenses de programmation et la fourniture des services sociaux. Le gouvernement a instauré plusieurs initiatives et institutions visant à traiter des contraintes de capacité auxquelles le pays se trouve confronté, et notamment l'Initiative conjointe en matière d'acquisition de compétences prioritaires (JIPSA). Le Panel note cependant que ces programmes ne sont pas nécessairement liés à des opportunités d'embauche, ce qui suscite de la frustration chez les bénéficiaires.

- 2.39 Les prestataires chargés de mettre en œuvre les programmes de perfectionnement aux fonctions d'encadrement tendent à les abandonner en cours de route, laissant ainsi les participants dépourvus des compétences requises pour pouvoir travailler ou faire vivre de petites entreprises. En outre, les compétences transmises semblent être si limitées qu'elles rendent les bénéficiaires vulnérables aux changements survenant dans le climat économique.
- 2.40 La perception de l'efficacité des politiques du gouvernement en matière de VIH et sida est mitigée, bien que le RAEP reconnaisse que l'impact économique négatif du VIH et du sida sur la croissance économique de l'Afrique du Sud soit important.
- 2.41 Les défis relevés dans les domaines de la corruption et du blanchiment d'argent existent à divers degrés en Afrique du Sud. Il convient de féliciter le gouvernement pour les efforts qu'il continue à faire pour limiter ces mauvaises pratiques. La Loi sur les divulgations protégées de 2000, la Loi sur la promotion de l'accès à l'information (PAIA) de 2000, la Loi sur la Cellule de renseignement financier de 2001 et la Loi sur la prévention et la lutte contre les activités frauduleuses de 2004 comptent au nombre des mesures législatives récemment promulguées pour limiter la corruption.
- 2.42 Des difficultés sont également constatées en matière de promotion de l'intégration régionale. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux règlements applicables à l'origine des produits dans le Protocole commercial de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qui continueront à protéger les producteurs sud-africains de leurs concurrents issus d'autres pays de la SADC. Afin de redresser les déséquilibres commerciaux, l'Afrique du Sud a étendu ses préférences tarifaires aux pays de la SADC depuis janvier 2006, afin que toutes les importations en provenance de pays de la SADC bénéficient de la franchise des droits sur l'importation. Des préoccupations supplémentaires ont été notées concernant les vestiges du contrôle des changes, qui subsistent encore.
- 2.43 En définitive, l'atteinte de l'objectif national d'une croissance et d'un développement généralisés nécessitera invariablement des mesures politiques pour s'attaquer aux distorsions qui persistent dans tous les marchés des facteurs de production. L'ordre du jour de réformes structurelles, inachevé, met l'Afrique du Sud dans une position désavantageuse, dans un environnement mondial de plus en plus compétitif.
- 2.44 Le Panel recommande que l'Afrique du Sud intensifie le processus de démantèlement du cadre institutionnel sur lequel l'apartheid se fondait, afin de créer un environnement dans lequel les inégalités de revenus extrêmes et la pauvreté généralisée peuvent être réduites. Les autorités doivent également renforcer la supervision parlementaire, notamment du processus budgétaire. Des mesures immédiates et définitives doivent être prises pour améliorer le développement des capacités et des compétences dans le domaine de la gestion des finances publiques, notamment aux niveaux provinciaux et municipaux.

Gouvernance d'entreprise

- 2.45 Le secteur de l'entreprise a joué un rôle essentiel dans le développement de l'Afrique du Sud, notamment à la lumière de la transformation politique qui s'est opérée depuis 1994. Les entreprises privées et publiques produisent le gros de la production et des exportations sud-africaines, gèrent l'essentiel de son stock de capital, jouent un rôle central dans la répartition des investissements, et sont responsables de la quasi-totalité des économies du pays. Au cours des 13 dernières années, les entreprises ont mobilisé plus des trois-quarts de l'épargne nationale de l'Afrique du Sud, ont réparti et planifié 85 pour cent des investissements et sont actuellement propriétaires et gèrent les trois-quarts du stock de capital du pays.
- 2.46 L'Afrique du Sud dispose d'une infrastructure physique et économique de grande qualité, d'un secteur manufacturier en pleine croissance, et d'un potentiel de croissance dans les secteurs du tourisme et des services. Le pays dispose également d'un système bancaire très sophistiqué classé au nombre des meilleurs du monde, ayant été classé en 10^e position.
- 2.47 Le pays a réalisé des progrès considérables dans l'implantation de normes et de codes de gouvernance d'entreprise. Il a, entre autres, adopté les Principes de la Gouvernance d'entreprise développés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et les associations du Commonwealth. Un développement essentiel de la gouvernance d'entreprise en Afrique du Sud a été la promulgation des Rapports King I et II. Le Rapport King II a notamment joué un rôle central dans la promotion de l'intégrité de l'entreprise par son influence sur

- les réformes législatives et les mesures réglementaires, les exigences boursières de la JSE, la réglementation du secteur bancaire et le secteur public.
- 2.48 Le cadre réglementaire de l'activité économique dans le pays est adéquat et soutenu par un vaste éventail d'institutions de supervision réglementaire et d'organes professionnels. De nombreuses parties prenantes conviennent cependant que la Loi sur les sociétés de 1973 est obsolète et doit être amendée. Des préoccupations ont également été soulevées concernant les retards occasionnés dans l'enregistrement des sociétés et la résolution des litiges commerciaux.
- 2.49 Des changements ont été apportés à la législation, aux réglementations, aux règles de cotation et aux normes comptables afin de les mettre en conformité avec les normes internationales. En conséquence, l'Afrique du Sud est aujourd'hui classée au nombre des champions de la gouvernance d'entreprise dans les marchés émergents. On note cependant des points de vue mitigés sur l'adéquation du régime du travail et de son impact sur la production et la création d'emplois. Le secteur privé a indiqué que le droit du travail était restrictif et limitait la création d'emplois, et que les syndicats le considéraient comme idéal au regard de l'héritage historique de l'Afrique du Sud.
- 2.50 L'État possède un certain nombre d'entreprises, dont certaines s'en tirent très bien et stimulent l'élan en faveur de l'investissement dans le reste de l'Afrique. La stratégie du gouvernement en matière d'entreprises publiques inclut la commercialisation, la restructuration et la privatisation partielle. Telkom est la seule entreprise publique cotée en bourse.
- 2.51 Les contraintes relatives à la croissance citées par le secteur de l'entreprise sont les suivantes : la complexité de l'environnement réglementaire ; le caractère inflexible du droit du travail ; la lourdeur bureaucratique ; les lacunes en matière de capacités et de compétences ; le fort taux de mortalité, essentiellement lié au VIH et au sida ; la criminalité ; la corruption.
- 2.52 L'Afrique du Sud dispose d'un bon cadre de protection des droits humains et des droits de la main-d'œuvre. La plupart des entreprises respectent les droits humains et autres codes du travail, bien que certaines parties prenantes fassent mention de cas d'abus dans les industries à faisant appel à une main-d'œuvre importante, comme l'industrie du textile et agricole. La pratique croissante de la précarisation dans des secteurs tels que la vente au détail et l'industrie minière est également préoccupante.
- 2.53 Les projets de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les communautés sont motivés par la législation en faveur de l'autonomisation économique des noirs (BEE) et le développement des compétences, ainsi que par des projets bénévoles dans le domaine du VIH et du sida. La présentation des résultats selon une triple approche, telle que préconisée par le Rapport King II et la Global Reporting Initiative (GRI) a transformé la manière dont l'information non financière était divulguée à la fois par les entreprises du secteur privé et du secteur public.
- 2.54 Le gouvernement a également fourni un cadre législatif approprié afin d'assurer la protection de l'environnement. Les défis actuels en matière d'environnement sont l'urbanisation rapide, la congestion des réseaux routiers, la pollution de l'air et les écoulements d'eaux usées non épurées. Néanmoins, il n'existe que peu de mécanismes de redevabilité relatifs aux comptes rendus non financiers, et le lectorat des rapports relatifs à la durabilité est réduit. Des préoccupations ont également été soulevées quant au niveau de respect du Rapport King II par certaines entreprises sud-africaines opérant dans le reste de l'Afrique.
- 2.55 L'Afrique du Sud a pris des mesures visant à réformer ses lois afin de garantir la pleine participation des groupes historiquement désavantagés dans les affaires. Les plus notoires de ces réformes sont les codes et chartes sectorielles relatifs aux stratégies de B-BEE, ainsi que divers programmes de microfinancement. On estime que la classe moyenne florissante qui émerge du BEE, et notamment les tranches gagnant au moins 154 000 rands par mois, a augmenté de 368 pour cent entre 1998 et 2004. Bien que le nombre d'individus bénéficiant du programme de BEE reste relativement réduit et que la production de l'économie soit toujours inférieure à la demande, le BEE a néanmoins un impact favorable sur la croissance de l'économie. Le défi le plus important auquel l'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui confrontée est de savoir comment développer un système de gouvernance d'entreprise qui fonctionne pour son économie à deux vitesses et, sur le long terme, réussisse à combler le fossé entre la première et la deuxième économie.

- 2.56 L'économie de l'Afrique du Sud est généralement ouverte et protégée contre le délit d'initié. Elle a cependant connu quelques scandales notoires qui ont été attribués à des abus d'informations privilégiées et à une mauvaise supervision de la part des conseils d'administration d'entreprise. Les poursuites pour délit d'initié aboutissent rarement.
- 2.57 L'Afrique du Sud a récemment voté la Loi sur la profession comptable de 2005, dont l'objectif est d'améliorer l'intégrité de l'information financière. La redevabilité du secteur public a été améliorée par le renforcement de l'information financière et de la redevabilité, grâce à la Loi sur la gestion des finances publiques de 1999, la Loi sur la gestion des finances municipales de 2003 et les Règlements du Trésor.
- 2.58 Le cadre législatif protégeant les droits des actionnaires en Afrique du Sud est convenable à bien des égards. Cependant, il existe un manque palpable d'activisme de la part des actionnaires et de surveillance adéquate des entreprises par les gestionnaires de fonds pour le compte des actionnaires minoritaires. Les mécanismes de protection des droits des autres parties prenantes existent, tels que l'accès à l'information, qui bénéficie d'une protection constitutionnelle, et la Loi sur la protection du consommateur.
- 2.59 Le cadre législatif exige la divulgation des informations matérielles qui permettraient aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en vertu de la PAIA. La Loi sur les sociétés de 1973 prévoit la divulgation d'informations par les administrateurs. En dépit d'une législation louable, on note des préoccupations concernant le respect par certains organes gouvernementaux des dispositions de la PAIA relatives à la divulgation.
- 2.60 Les normes comptables et de vérification suivies par le pays sont cohérentes avec les normes internationales. L'Afrique du Sud joue également un rôle important dans les organismes internationaux d'établissement des normes par le biais de ses organismes professionnels et cabinets d'audit extrêmement développés.
- 2.61 Certaines parties prenantes sont inquiètes du fait que la pléthore d'institutions de supervision, notamment en matière de supervision des services financiers, puisse conduire à des écueils en termes de conformité et d'application en raison des multiples obligations de compte-rendu. Il pourrait être nécessaire de regrouper certaines obligations de compte-rendu.
- 2.62 Les points suivants ont été mentionnés comme étant des obstacles à la croissance en Afrique du Sud : l'accès aux infrastructures dans les zones rurales, et notamment à l'eau et à l'assainissement, la lourdeur bureaucratique, les politiques de libéralisation des échanges, les lacunes en matière de compétences, le VIH et le sida, la criminalité, la corruption et les coûts élevés de certains frais de production tels que les télécommunications et la logistique.
- 2.63 Dans le passé récent, l'Afrique du Sud n'a pas attiré autant d'investissement étranger direct (IED) que ce qui avait été anticipé, bien que le pays investisse à l'étranger. Une augmentation des flux d'IED aidera le pays à atteindre le taux de croissance économique de 6 pour cent ou plus nécessaire pour réduire le taux de chômage et la pauvreté. En outre, certains ont affirmé qu'une plus grande libéralisation du contrôle des changes enverra un signal positif aux investisseurs étrangers quant à la robustesse croissante de l'économie sud-africaine.
- 2.64 Le Panel du MAEP recommande que le gouvernement sud-africain, en concertation avec les parties prenantes, poursuive le processus de réforme du secteur de la gouvernance d'entreprise afin de promouvoir l'accélération de la croissance dans l'objectif de créer des emplois et de réduire la pauvreté.

Développement socioéconomique

- 2.65 La nouvelle Afrique du Sud démocratique s'est trouvée confrontée à des défis titanesques en matière de développement socioéconomique au début des années 1990, suite à des décennies d'oppression et de grand dénuement social par le gouvernement d'apartheid dominé par la minorité blanche.
- 2.66 Pour améliorer le développement socioéconomique, la nouvelle administration dut entamer un certain nombre de réformes en matière de gouvernance, entreprendre des mesures afin de redistribuer la richesse, et promulguer différentes politiques visant en définitive à améliorer le niveau de vie de tous les Sud-Africains.

- 2.67 Au début des années 1990, l'ANC a développé le Programme Reconstruction et Développement (RDP) afin de répondre aux besoins socioéconomiques de la majorité des Sud-Africains. Le RDP s'attaquait aux héritages structurels du passé, et notamment à la pauvreté généralisée, au fort taux de chômage, aux retards considérables des services sociaux, à la stagnation économique et aux inégalités socioéconomiques majeures.
- 2.68 Le point le plus préoccupant à ce moment était cependant l'instabilité macroéconomique, incitant le gouvernement à adopter sa Stratégie de croissance, d'emploi et de redistribution (GEAR). Le programme a obtenu un succès notoire en termes de réduction du déficit fiscal et de contrôle de l'inflation, mais les cibles relatives à la croissance de l'emploi et aux investissements n'ont pas été atteintes. En outre, la pauvreté et les inégalités persistaient en dépit de la croissance économique.
- 2.69 Pour affronter directement les défis de la pauvreté, du chômage structurel et la répartition biaisée des revenus et des richesses, un nouveau cadre de développement national, AsgiSA a été développé dix ans après l'adoption de la stratégie GEAR. Ce nouveau cadre se fonde sur la stratégie GEAR en se concentrant sur des secteurs de développement identifiés et en éliminant les contraintes à la croissance et au développement qui leur sont liées.
- 2.70 Bien que les résultats des politiques socioéconomiques sud-africaines aient été mitigés, il va sans dire que des améliorations significatives ont été apportées à la fourniture de services de base.
- 2.71 L'Afrique du Sud a adopté et/ou ratifié la quasi totalité de tous les codes de développement socioéconomique prescrits dans le Questionnaire du MAEP. En dépit des difficultés en matière de capacités, le pays fait des efforts pour les mettre en œuvre. Le principe de l'adoption d'une approche au développement fondée sur les droits, tel qu'il est inscrit dans la Constitution, est perçu par les Sud-Africains comme essentiel à la réalisation de leurs objectifs de développement socioéconomique.
- 2.72 Il convient de féliciter le pays pour son indépendance financière, puisqu'il finance 99,6 pour cent de ses propres dépenses de développement. Cependant, l'autonomie dans le développement et l'autofinancement du développement dépendent également de la capacité institutionnelle (par exemple en termes de coordination, d'encadrement, de suivi et d'exécution) et de la capacité humaine (en termes des compétences de gestion du développement et techniques). L'Afrique du Sud a des lacunes dans ces domaines.
- 2.73 Les politiques de l'Afrique du Sud visant à réaliser les objectifs de développement socioéconomique incluent un système de sécurité sociale et des aides sociales. Selon la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), plus de 10 millions de personnes en situation de pauvreté ont bénéficié d'une aide sociale à compter de 2006. Si le programme d'assistance sociale est considéré comme une mesure de redistribution efficace, on relève néanmoins des inquiétudes majeures quant à sa viabilité face au nombre de bénéficiaires en croissance rapide au cours des cinq dernières années.
- 2.74 Le Panel du MAEP considère qu'il existe un véritable danger qu'un pourcentage plus important de la population sud-africaine se mette à dépendre de ces allocations. Les autres préoccupations sont l'absence de ciblage adéquat, de bonne administration des allocations et de l'impact à long terme.
- 2.75 En dépit de progrès considérables, nombre d'inégalités socioéconomiques héritées subsistent. En outre, il n'existe pas de définition nationalement acceptée de la pauvreté. L'Afrique du Sud n'a pas explicitement intégré les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à son cadre de planification en termes d'alignement et d'harmonisation des programmes. Cela apparaît de manière évidente dans le rapport de Progression de l'Afrique du Sud en faveur des OMD de 2005, qui admet ses lacunes en termes d'absence de données chronologiques cohérentes pour illustrer les progrès en termes d'atteinte des objectifs.
- 2.76 Le gouvernement a réalisé des efforts conséquents pour fournir des services sociaux en matière d'éducation et de santé, et notamment de VIH et de sida. Cependant, dans la plupart des cas, des difficultés subsistent encore et continuent de s'accroître, ce qui augmente la difficulté pour le pays d'attaquer la masse critique de problèmes de développement social avec le degré d'efficacité et d'efficience nécessaire.

- 2.77 Bien que l'Afrique du Sud ait accompli de grands progrès en élargissant l'accès à l'éducation pour les groupes précédemment désavantagés, pour l'essentiel les Sud-Africains noirs, des préoccupations subsistent. La Constitution prévoit le droit à l'éducation, alors que la Loi sur les écoles sud-africaines de 1996 prévoit l'inscription obligatoire pour tous les apprenants âgés de 7 à 15 ans. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être faits dans la mise en œuvre de la Loi pour améliorer l'éducation dans le pays. Bien que le VIH et le sida apparaissent comme une cause majeure de mortalité et de morbidité, certains acteurs ont le sentiment qu'il existe une attitude ambivalente à l'égard de la pandémie au sein des politiciens et des décideurs.
- 2.78 Le gouvernement sud-africain s'en est très bien sorti en matière de fourniture de services publics (eau, électricité et logement), et a dans certains cas excédé les objectifs fixés au cours des 12 dernières années. Les parties prenantes ont indiqué que les politiques et programmes mis en place par le gouvernement étaient adéquates. Elles ont notamment loué la "politique à l'égard des indigents", qui a permis aux masses d'accéder aux services de base dans un délai aussi court. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour assurer une prestation de services efficace, notamment en matière d'assainissement et d'électrification rurale. En outre, les femmes et les jeunes n'ont pas suffisamment accès au crédit en dépit des programmes de microfinance qui existent à l'heure actuelle.
- 2.79 L'accès à la propriété reste un problème majeur, car la restitution et la redistribution des terres a été un processus long à démarrer et qui n'a jusqu'à présent que peu contribué à développer le patrimoine ou les capacités des pauvres, notamment dans les zones rurales où une bonne utilisation des sols pourrait contribuer à des moyens de subsistance durables.
- 2.80 L'Afrique du Sud a réalisé des progrès significatifs en termes de promotion de l'égalité entre les sexes et de participation des femmes aux positions de prise de décisions, à l'exception du secteur privé où les femmes restent sous-représentées. Il existe cependant un niveau très élevé de violence sexiste à l'encontre des femmes dans la société sud-africaine.
- 2.81 Des efforts concertés ont été réalisés afin de promouvoir la participation de toutes les parties prenantes au processus de développement socioéconomique. Les mécanismes qui ont été mis en place conviennent pour traiter de la question de la participation généralisée de toutes les parties prenantes à ce processus.
- 2.82 Des préoccupations existent quant à certaines contraintes affectant la participation généralisée à la prise de décisions en Afrique du Sud. En dépit des efforts accomplis par le gouvernement, plusieurs segments critiques de la société restent incapables, ou moins capables, de participer pleinement au processus de développement. Ces segments incluent les communautés rurales, les femmes, les jeunes et les personnes souffrant de handicap.
- 2.83 Les partenariats collaboratifs et constructifs entre le gouvernement, à tous les échelons, et les segments critiques de la société civile, sont caractérisés par une suspicion mutuelle en Afrique du Sud, notamment les médias. Le Panel du MAEP recommande à l'Afrique du Sud d'entamer un processus de transformation rigoureux afin d'accélérer le développement socioéconomique pour parvenir à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté.

3.5 Questions transversales

2.84 Certains éléments présentant des déficiences ou des lacunes sont récurrents ou liés entre eux dans le système sud-africain. Ceux-ci ont besoin d'une approche holistique en raison de l'impact plus large qu'ils ont sur la qualité de la gouvernance dans tous les domaines. Il s'agit notamment de ce qui suit.

- le chômage ;
- les contraintes en termes de capacité et mauvaise prestation de services ;
- la pauvreté et les inégalités ;
- la réforme foncière ;
- la violence contre les femmes ;
- la violence contre les enfants ;
- la pandémie du VIH/sida
- la corruption;
- la criminalité ;
- le racisme et la xénophobie ;
- la gestion de la diversité.

3.6 Meilleures pratiques

2.85 Le Panel du MAEP reconnaît certaines victoires remarquables obtenues par les Sud-Africains sur la scène internationale. Par exemple, au total, six Sud-Africains se sont vus décerner des prix Nobel dans différentes catégories, soit le plus grand nombre sur le continent. La première personne à avoir réalisé une greffe du cœur sur un être humain était sud-africaine, une actrice sud-africaine a également été la première femme du continent à recevoir un Oscar, et un film sud-africain a récemment été lui aussi récompensé par un Oscar. La TRC a été un grand succès et a été reproduite par différents pays du continent et dans le monde.

2.86 Plus important encore, le Panel du MAEP a identifié 18 meilleures pratiques dignes d'être reproduites. Celles-ci sont listées ci-dessous à des fins d'apprentissage par les pairs.

Démocratie et gouvernance politique

- i. Le gouvernement coopératif, un processus de contestation institutionnalisé devant être entrepris de manière raisonnable et productive, tient lieu de premier recours généralisé dans la résolution de litiges, notamment ceux de nature juridictionnelle.
- ii. La gouvernance participative populaire, par le biais d'Imbizo, qui est une interaction en face-à-face et un engagement entre les hauts fonctionnaires du gouvernement issus de toutes les sphères (nationale, provinciale et locale) et le public ;
- iii. "Amener le Parlement au peuple", un programme de vulgarisation dans lequel le parlement et les corps législatifs provinciaux interagissent au niveau communautaire avec les membres de la communauté et écoutent leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations.
- iv. Batho Pele, qui est en essence une Charte des citoyens basée sur un adage traditionnel sesotho signifiant "Les gens d'abord". Ce processus garantit que les gens sont suffisamment informés des processus de gouvernance, des fonctions des différents ministères et services, des personnes en charge et de ce que l'on peut attendre d'eux ; et
- v. Des centres communautaires polyvalents servant de guichet unique et de centres de développement communautaire intégrés, et fournissant un vaste éventail de services aux communautés de manière intégrée et coordonnée.

Gouvernance et gestion économique

- vi. Le processus de formulation du budget, qui se fait en concertation étroite et s'assure que le budget et, par conséquent, la politique, sont hautement prévisibles. Le gouvernement a régulièrement assuré une discipline budgétaire stricte ;
- vii. Le South African Revenue Service (SARS) qui, au fil du temps, a pu mettre en œuvre des réformes fondamentales de la politique fiscale qui ont permis d'améliorer la culture de la conformité fiscale et ont contribué à la réussite du SARS en lui permettant d'excéder régulièrement son objectif de recettes fiscales. Par conséquent, l'Afrique du Sud dispose d'un ratio recettes fiscales/PIB impressionnant, supérieur à 26 pour cent.

Gouvernance d'entreprise

- viii. La JSE, une bourse de rang international classée en 16^e position mondiale en termes de capitalisation boursière ;
- ix. Un certain nombre d'entreprises publiques du pays sont très compétitives et ne reçoivent aucun transfert fiscal du gouvernement. Au contraire, elles versent des taxes et offrent des dividendes ;
- x. Le JSE et la présentation des résultats selon une triple approche, un Indice d'investissement socialement responsable inspiré du Dow Jones Sustainability Group Index et du FTSE4Good Index au Royaume Uni, lancé par la JSE en 2004 ;
- xi. Les comptes Mzansi, destiné aux populations qui n'ont pas accès aux services bancaires, et constitue la première grande initiative à tenir compte des populations disposant d'un faible accès ou d'aucun accès aux services bancaires en Afrique du Sud. Les clients de Mzansi peuvent également mettre en place des ordres de débit et effectuer des paiements destinés à des tierces parties à partir de leur téléphone portable ;
- xii. La Charte du secteur financier, la réponse du secteur financier aux impératifs du BEE. En vertu de la Charte, les institutions financières se sont elles-mêmes engagées à promouvoir activement un secteur financier transformé, dynamique et compétitif au niveau international, reflétant la démographie du pays et contribuant à la création d'une société équitable en fournissant de manière efficace des services financiers aux populations noires et en investissant directement dans des secteurs ciblés de l'économie ;
- xiii. Les Rapports King I et II, qui ont été développés par l'Afrique du Sud, ont été acceptés par de nombreux pays d'Afrique et dans le monde entier et sont considérés comme très complets ;
- xiv. La réglementation de la profession comptable

Développement socioéconomique

- xv. Concernant l'autonomie dans le financement des programmes de développement, l'autofinancement de l'Afrique du Sud s'élève à 99,6 pour cent de ses dépenses dans le développement ;
- xvi. L'Afrique du Sud a réalisé des progrès considérables en apportant l'électricité à une large portion de la population qui ne disposait auparavant d'aucun accès. Le gouvernement a largement dépassé son objectif de fournir de l'électricité à 2,5 millions de foyers d'ici l'année 2000, en atteignant plus de 4 millions de foyers.
- xvii. La Constitution sud-africaine se donne pour objectif de protéger les droits socioéconomiques. Cette garantie constitutionnelle signifie que le pays s'est doté d'un programme social progressif réalisé par le biais de dispositions fondées sur les droits ;
- xviii. En 2005, la première femme vice-présidente était nommée en Afrique du Sud. Les femmes représentent 45 pour cent des ministres et vice-ministres, et 33 pour cent des députés, y compris la présidente la vice-présidente du Parlement. Au niveau provincial, les femmes représentent 35 pour cent des membres permanents du NCOP, 32 pour cent des membres des corps législatifs provinciaux et 44 pour cent des Premiers ministres des provinces. Environ 40 pour cent de tous les conseillers du gouvernement local, 15 pour cent des juges, 35 pour cent des magistrats et 53 pour cent des fonctionnaires sont des femmes. Dans les services diplomatiques, 24 pour cent des ambassadeurs et des hauts commissaires sont des femmes. Quelques 24 pour cent des membres des conseils d'administration des entreprises publiques sont des femmes, celles-ci constituant également 25 pour cent des cadres supérieurs de ces entreprises.

3.1 Conclusion

2.87 Un ensemble complet de stratégies, politiques, programmes et plans véritablement ciblés sur les principales forces et difficultés identifiées au cours du processus d'évaluation, contribuera à asseoir la gouvernance et le développement en Afrique du Sud. Ces forces et faiblesses sont mises en évidence ci-dessous.

Forces

- L'une des constitutions les plus progressives au monde, garantissant à la fois les droits civils et socioéconomiques ;
- L'existence d'un environnement politique favorable au débat politique, au dialogue et à la contestation ;
- Des progrès significatifs accomplis avec la signature, la ratification et la mise en œuvre des normes et codes internationaux ;
- Des infrastructures économiques et physiques de première classe ;
- L'économie la plus importante et la plus sophistiquée d'Afrique ;
- Des politiques économiques saines, transparentes et prévisibles ;
- Un système de gestion financière public robuste ;
- Une bonne position sur le plan technologique pour pouvoir être concurrentiel sur le marché international ;
- Un classement au nombre des champions de la gouvernance d'entreprise dans les marchés émergents ;
- Un système juridique robuste, garantissant la protection des droits de propriété et de la propriété intellectuelle ;
- Un cadre réglementaire adapté pour l'activité économique dans le pays, soutenu par un vaste éventail d'organes réglementaires ;
- Un bon cadre pour la protection des droits humains et des droits des travailleurs ;
- L'existence d'institutions crédibles, telles que la Public Investment Corporation, l'Industrial Development Corporation (IDC), un certain nombre de multinationales bien connues et d'universités de rang mondial
- L'autosuffisance dans le financement du développement ;
- La forte représentation des femmes dans le secteur public.

Principales difficultés

- Les relations raciales restent fragiles et sensibles. Les sud-africains des différents groupes raciaux ont toujours des points de vue largement divergents sur les principales questions de politique et la nature des problèmes auxquels le pays se trouve confronté.
- Les minorités craignent que le gouvernement ne s'implique pas suffisamment pour assurer les droits relatifs à la culture, l'éducation et la langue garantis par la Constitution.
- Les tendances actuelles en matière de BEE sont source d'inquiétudes. Si l'Afrique du Sud avait également besoin de milliardaires noirs capables de servir de modèle, la politique de BEE doit être élargie et approfondie pour aller au-delà de l'enrichissement de quelques personnes. En outre, la vitesse à laquelle les politiciens se transforment en hommes d'affaires est préoccupante.
- Si les dépenses consacrées à l'éducation ont considérablement augmenté, correspondant à l'heure actuelle à 6 pour cent du PIB, cela ne se reflète pas dans les résultats. Le système éducatif ne parvient pas à doter les élèves qui ont quitté le système éducatif des compétences et capacités dont ils ont besoin pour contribuer à l'économie de manière plus constructive
- Dans certaines écoles, l'environnement est tout sauf propice, en raison des grands problèmes d'indiscipline et de criminalité qui y sont constatés. Au niveau tertiaire, les taux d'abandon ne sont pas viables, allant de 26 à 61 pour cent dans certaines universités en 2004.
- La traduction des idéaux démocratiques en mesures pratiques reste un problème. Les Sud-Africains ordinaires n'ont pas suffisamment de contacts avec leurs représentants politiques, ce qui met en avant les défaillances d'une représentation proportionnelle débridée aux niveaux national et provincial.
- L'héritage et les distorsions de l'apartheid restent visibles et sont coûteux, tel qu'illustré par les inégalités socioéconomiques fortement ancrées, la pauvreté persistante et les forts taux de chômage. La discrimination dans la fourniture d'éducation et d'opportunités de formation par le passé a eu pour conséquence que des générations de sud-africains noirs n'ont pu acquérir les compétences qui leur permettraient de bénéficier

d'opportunités d'emploi productives. Une multitude de déséquilibres, de disparités, de distorsions et de paradoxes subsistent encore.

- On observe un manque cruel de compétences, résultant sur une faible capacité de mise en œuvre, notamment au niveau des gouvernements locaux.
- L'Afrique du Sud enregistre le deuxième taux le plus élevé d'infection par le VIH du monde.
- Les femmes sont sous-représentées dans le secteur privé.
- La gravité des niveaux de crimes violents est inacceptable.
- Les niveaux de violence sexiste et de violence subie par les enfants sont élevés.
- Des niveaux de tendances xénophobes élevés existent, en particulier à l'encontre des étrangers venus d'autres pays d'Afrique.
- Certains bénéficiaires de la politique d'apartheid sont réticents à contribuer à la reconstruction et au développement.

2.88 L'Afrique du Sud a besoin de transformer à la fois sa base économique et la structure sociale de sa société en maximisant ses forces et en prenant les mesures correctives nécessaires pour supprimer ou diminuer ses faiblesses. Cela permettra de créer un environnement au sein duquel la majorité des individus participeront pleinement au développement et bénéficieront en conséquence des fruits du développement de manière équitable. C'est le seul moyen par lequel le pays peut véritablement émerger pour devenir une nation Arc-en-Ciel. Il est expressément demandé à toutes les parties prenantes de travailler ensemble, en se ralliant derrière le gouvernement, afin de mettre en œuvre les recommandations et le Programme d'action national qui est ressorti de cette évaluation.